

trop souvent, ravalent le caractère sans dompter les mauvaises volontés."

Ces paroles méritent d'être méditées ; elles résument tout un système, toute une doctrine. Et n'a-t-on pas donné que l'école a pour but de développer l'intelligence, c'est-à-dire cette faculté noble qui nous distingue de la brute, il est triste de penser que, parfois, on n'arrive à ce résultat qu'en ayant recours à des moyens qui ne semblent bons qu'à dompter l'animal dépourvu d'intelligence, *quibus non est intellectus*.

Si, cependant, il existe malheureusement des cas où il faille employer les châtiments corporels, on ne doit le faire que le plus rarement possible, et avec la plus grande réserve. Et surtout, comme le dit la circulaire, "pas de punitions humiliantes."

J'ai fréquenté autrefois une école où j'entendais le professeur s'écrier à chaque instant : "Pierre, baisez la terre !" "Jean, mettez-vous à genoux au milieu de la chambre avec le bonnet d'âne !" Le susdit bonnet d'âne consistait en un immense cornet de papier dont on coiffait le coupable. J'ai remarqué alors que quand un élève avait bâisé la terre deux ou trois fois, ou avait été coiffé du bonnet d'âne, il semblait avoir perdu tout sentiment de fierté, et ne redoutait plus aucune punition, si humiliante qu'elle fût. Voilà donc un résultat extrêmement regrettable. Car autant on doit décourager l'orgueil et la vanité, vices détestables, autant on doit cultiver chez l'enfant cette noble fierté qui plus tard, dans la vie, lui fait éviter bien des faux pas. Ici encore le maître ne sait pas toujours les réflexions qu'il provoque chez l'élève qu'il punit. S'il pouvait les connaître, ou entendre seulement les commentaires qui se sont ensuite patinés parmi les élèves, il est probable qu'il renoncerait à ce mode humiliant de punir. Il y a surtout cette punition de "baiser la terre" contre laquelle on ne saurait trop fortement s'élever ; c'est une chose dégoûtante, et dangereuse même, pour celui qu'on y soumet. Quand on songe que "la terre" est le plancher de la classe, tout souillé de poussière et de crachats, on éprouve une sorte de nausée rien qu'à penser à cet ignoble châtiment. Il y a d'ailleurs un grand danger à mettre ainsi les lèvres d'un enfant en contact avec les détritus qui ont été apportés à dehors par les pieds, et qui peuvent inoculer de sérieuses maladies.

Un autre mode de punition que j'ai vu souvent appliquer, consistait à mettre l'élève debout au milieu de la salle, les deux bras tendus et un livre dans chaque main. Il lui fallait rester une demi-heure dans cette position, sinon, gare les coups ! Or, au bout de quelques minutes, le poids seul du bras devient un fardeau intolérable, et le livre le plus léger pèse comme du

plomb : c'était donc une atroce cruauté que le maître exerçait, probablement sans le savoir. Mais, dans ce cas, comme lorsqu'il s'agit des lois, l'ignorance n'est pas une excuse.

Et que ne pourrais-je pas dire des sérules, des coups de règle, appliqués sur la tête ou sur l'extrémité des doigts et du pouce réunis ? Je ne fais pas ici de suppositions, qu'on veuille bien le noter, je parle de ce que j'ai vu, non pas une fois, mais tous les jours. Il y avait des élèves qui se glorisaient de pouvoir endurer ainsi dix coups de règle sur le bout des doigts, sans pleurer ; pour ceux-là, le maître poussait jusqu'à vingt,

Comment voulez-vous que, plus tard, l'élève qui a été soumis à ce traitement barbare respecte celui qui le lui a infligé ? Quelle idée voulez-vous qu'il ait de ce qu'on appelle l'autorité ? Car, après tout, l'école a bien pour but de développer l'intelligence, mais il ne faut pas oublier qu'elle doit surtout développer les facultés du cœur, éduquer, pour me servir d'un mot qu'on n'emploie pas et qu'on n'applique pas assez souvent. Or, un élève qu'on aura habitué à n'obéir que par la crainte des coups, sera presque toujours un bien mauvais citoyen. Tant qu'il pourra échapper à la loi, sa conscience sera tranquille ; et c'est à l'école qu'il aura puisé cette fausse doctrine beaucoup plus pratiquée qu'on ne le pense. Jamais il ne consultera les principes de la morale ; non, pourvu qu'il ne soit pas découvert par l'œil de ses semblables, il ira son chemin, tout tortueux qu'il soit. Pour lui, plus de dignité ; il aura perdu les notions véritables de l'autorité, avec laquelle il lui faudra ruser, car cette autorité ne sera à ses yeux que la représentation seule de la force qui punit et entre les mains de laquelle on doit s'ingénier à ne pas tomber.

Voilà les résultats presque nécessaires des punitions corporelles appliquées sans discréption, et c'est presque toujours ainsi qu'elles sont appliquées par une autre personne que le père ou la mère. Lorsqu'un père châtie son enfant, l'affection paternelle l'empêche toujours d'aller trop loin ; mais quand c'est un étranger qui prend la verge en main, il est bien rare que la colère ne se mette pas de la partie ; et comme le sentiment paternel n'est pas là pour le retenir, il se laisse généralement emporter jusqu'à la cruauté. Et le mal qu'il a fait, soit en frappant trop fort, soit en humiliant trop, est presque toujours irréparable.

Voilà, en quelques mots, des choses sur lesquelles un professeur peut réfléchir longuement et avec fruit. Je sais que ces traitements cruels sont disparus en grande partie de nos écoles ; mais je sais aussi qu'il y a des maîtres qui y recourent encore. Et c'est à ceux-là